

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE LUNDI 7 FÉVRIER 2022 À 19 H 30 PAR VOIE DE VISIOCONFÉRENCE.

Le conseil de la Municipalité de Saint-Siméon siège en séance ordinaire, ce 7 février 2022, par voie de visioconférence, tel que requis par l'arrêté numéro 2021-090 du 20 décembre 2021.

Sont présents et forment quorum sous la présidence du maire, Denis Gauthier;

Les conseillers Richard Bourdages, Pierre Sarrazin, Serge-Paul Jean, Danny Roy, Dial Lepage et Stéphane-Alexandre Blais. Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement.

Est également présente : Madame Nathalie Arsenault, directrice générale et greffière-trésorière.

2022-02-07-01 Ouverture de la séance

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT les décrets subséquents qui prolongent cet état d'urgence;

CONSIDÉRANT l'arrêté ministériel numéro 2020-029, daté du 26 avril 2020, qui précise que toute séance peut se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux;

CONSIDÉRANT QUE selon ce même arrêté, lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par visioconférence;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Stéphane-Alexandre Blais et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil) que le Conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et la directrice générale et greffière-trésorière puissent y participer par visioconférence.

2022-02-07-02 Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par le conseiller Dial Lepage et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil) que l'ordre du jour soit adopté.

2022-02-07-03 Lecture et adoption du dernier procès-verbal

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 janvier 2022;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil renoncent à la lecture dudit procès-verbal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Danny Roy et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil) que le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 janvier 2022 soit adopté.

2022-02-07-04 Liste des déboursés du mois de janvier

Pour faire suite à l'étude de cette liste par les membres du Conseil; il est proposé par le conseiller Richard Bourdages et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil) que cette liste au montant de 115 476,⁶¹ \$ soit acceptée.

Le Conseil prend acte de la liste dont les déboursés ont été effectués en relation avec les pratiques et les règles en vigueur à la Municipalité.

2022-02-07-05 Correspondance (dons)

Monsieur le maire procède à la lecture de la correspondance reçue de monsieur Stéphane Dion, directeur de la coordination et des relations avec le milieu au ministère des Transports, concernant l'étude d'opportunité réalisée suite à la résolution numéro 2019-11-04-10.

Monsieur le maire procède à la lecture des correspondances reçue de la Société de l'assurance automobile du Québec, autorisant messieurs Jean-Benoît Roy et Marc Leblanc à utiliser un feu vert clignotant lors d'un appel d'urgence provenant d'un service de sécurité incendie.

Musée acadien du Québec

Il est proposé par le conseiller Serge-Paul Jean et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil) que la Municipalité de Saint-Siméon renouvelle son adhésion au Musée acadien du Québec à Bonaventure pour un montant de 78,⁷⁵ \$, taxes incluses.

2022-02-07-06 Suivi du maire concernant la situation de la COVID-19

Monsieur le maire effectue un suivi sur les récents développements concernant la situation entourant la COVID-19.

2022-02-07-07 Adoption du Règlement numéro 502-22 Édictant le code d'éthique et de déontologie des élus et élues municipaux

CONSIDÉRANT l'avis de motion préalablement donné à cet effet et de l'étude de son contenu par le Conseil;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du Conseil déclarent l'avoir reçu dans le délai imparti par le Code municipal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Danny Roy et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil) que le Règlement 502-22 soit adopté

2022-02-07-08 Avis de motion – Règlement numéro 503-22 Édictant le code d'éthique et de déontologie des employés de la Municipalité de Saint-Siméon

Le conseiller Dial Lepage donne avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, le Règlement 503-22, édictant le code d'éthique et de déontologie des employés de la Municipalité de Saint-Siméon.

Un projet de ce règlement est présenté séance tenante.

2022-02-07-09 Création d'un fonds réservé pour les dépenses liées à la tenue d'une élection

Ce point est reporté à une séance subséquente.

2022-02-07-10 Entente portant sur les salaires et avantages sociaux 2022

Il est proposé par le conseiller Stéphane-Alexandre Blais et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil) d'approuver l'entente portant sur les salaires et avantages sociaux des employés de la Municipalité de Saint-Siméon pour l'année 2022.

2022-02-07-11 Achat d'une motoneige Expédition LE 900 ACE 2021

CONSIDÉRANT les derniers bris mécaniques survenus sur la motoneige Ski-Doo Skandic 1998;

CONSIDÉRANT l'âge avancé de celle-ci;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Danny Roy et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil) :

QUE la Municipalité de Saint-Siméon procède à l'acquisition d'une motoneige d'occasion, de marque Ski-Doo, modèle Expédition LE 900 ACE, année 2021, avec 850 km au compteur, au montant de 15 995 \$, excluant les taxes

QUE les fonds nécessaires à cette affectation soient puisés à même l'excédent de fonctionnement non affecté.

**2022-02-07-12 Fonds régions et ruralité (FRR)
Volet Festivals et événements**

Il est proposé par le conseiller Pierre Sarrazin et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil) :

QUE la Municipalité de Saint-Siméon dépose une demande d'aide financière de 5 000 \$ à la MRC de Bonaventure dans le cadre du Fonds régions et ruralité (FRR), volet Festivals et événements;

QUE la Municipalité s'engage à contribuer financièrement pour un montant de 5 000 \$;

QUE madame Nathalie Arsenault, directrice générale et greffière-trésorière, soit désignée pour agir à titre de signataire pour cette demande.

**2022-02-07-13 FRR – Volet Initiatives rurales
Ajout de modules de jeux 0-5 ans au CMR**

CONSIDÉRANT la demande reçue des responsables en services de garde de Saint-Siméon;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Siméon désire bonifier son offre de modules de jeux destinés aux enfants de 0-5 ans au centre Multi Récréatif (CMR);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Danny Roy et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil) :

QUE la Municipalité de Saint-Siméon dépose une demande d'aide financière à la MRC de Bonaventure dans le cadre du Fonds régions et ruralité (FRR), volet Initiatives rurales, et s'engage à assumer la mise de fonds nécessaire;

QUE la Municipalité désigne madame Nathalie Arsenault, directrice générale et greffière-trésorière, pour agir à titre de signataire pour cette demande.

2022-02-07-14 ADMQ – Congrès 2022

Il est proposé par le conseiller Stéphane-Alexandre Blais et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil) d'accepter l'inscription de madame Nathalie Arsenault au congrès de l'Association des directeurs municipaux du Québec qui aura lieu à Québec du 15 au 17 juin 2022.

2022-02-07-15 Autres sujets

2022-02-07-15-01 Mesure disciplinaire / suspension

ATTENDU QUE les manquements reprochés à l'employé numéro 32-1, relativement à l'événement du 3 octobre 2021, justifient l'imposition d'une mesure disciplinaire;

Il est proposé par le conseiller Richard Bourdages et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil) que le Conseil municipal décide en conséquence que l'employé numéro 32-1 soit suspendu sans solde pour une période équivalente à cinq (5) jours de travail à compter du 7 février 2022 et jusqu'au 11 février 2022 inclusivement.

2022-02-07-15-02 Mesure disciplinaire / suspension

ATTENDU QUE les manquements reprochés à l'employé numéro 32-2 dans les avis disciplinaires du 4 octobre 2021, du 20 janvier 2022 et du 4 février 2022 justifient l'imposition d'une mesure disciplinaire;

Il est proposé par le conseiller Pierre Sarrazin et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil) que le Conseil municipal décide en conséquence que l'employé numéro 32-2 soit suspendu sans solde pour une période équivalente à trois (3) jours de travail à compter du 14 février 2022 et jusqu'au 16 février 2022 inclusivement.

2022-02-07-16 Période de questions

Aucune question n'a été soumise avant la tenue de la rencontre.

La séance se tenant à huis clos, aucune personne n'est présente.

2022-02-07-17 Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, le conseiller Dial Lepage propose la levée de la séance.

Denis Gauthier
Maire

Nathalie Arsenault
Directrice générale